

Feuille officielle

Commune mixte de Plateau de Diesse Communes de Nods & de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods

Feuille Officielle No 27 - Vendredi 13 juillet 2018



Commune de La Neuveville

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.neuveville.ch

Avis de construction

Requérant : M. Jean-Charles Marty, rue des Mornets 21b, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Atelier d'architecture Pierre Säggerer Sàrl, M. Pierre Säggerer, rue de la Chapelle 27, 2500 Bienne.

Projet : Construction d'une maison individuelle et d'un garage pour deux voitures, à la rue des Mornets, sur la parcelle no 444, ban de la Neuveville.

Zone : H2.

Dérogation : A l'article 44 du règlement de construction communal pour le non-respect de la distance entre bâtiments.

Genre de construction : Construction portante : Parois : maçonnerie ; Plafonds : béton-armé. Façades : crépi ; Couleur : beige. Toit : plat ; Matériel : graviers du lac ; Couleur : gris clair.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 6 juillet 2018 au 6 août 2018. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 6 juillet 2018

Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérants : M. et Mme Serge et Susanne Friedli de Marsanich, chemin des Celliers 37, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Pierre Liechti Architectes SA, M. Pierre Liechti, route de Soleure 1a, 2500 Bienne.

Projet : Agrandissement d'une terrasse et création d'un escalier en façade ouest du bâtiment existant, au chemin des Celliers 37, sur la parcelle no 1019, ban de la Neuveville.

Zone : H2.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 6 juillet 2018 au 6 août 2018. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 6 juillet 2018

Services techniques de La Neuveville

Police cantonale à La Neuveville
031 638 88 61

AUTORITÉS CANTONALES

Hôtellerie et restauration

Heures de fermeture

le 31 juillet et le 1^{er} août 2018

Conformément à la décision des préfets des arrondissements administratifs de Biel/Bienne, du Seeland et du Jura bernois, les établissements d'hôtellerie et de restauration peuvent, durant la nuit du 31 juillet au 1^{er} août 2018, fermer au plus tard à 03.30 heures (prolongation d'horaire régionale selon l'art. 13 al. 2 + 4 de la loi sur l'hôtellerie et la restauration).

Conformément à la décision de la Direction de l'éco-

nomie publique du canton de Berne, les établissements d'hôtellerie et de restauration peuvent, durant la nuit du 1^{er} au 2 août 2018 fermer au plus tard à 03.30 heures (prolongation d'horaire cantonale selon l'art 13 al. 1 + 4 de la loi sur l'hôtellerie et la restauration). Une autorisation supplémentaire de dépassement d'horaire n'est pas nécessaire.

Nous prions chacun, clients et restaurateurs, d'éviter tout tapage nocturne. De plus, lors de tirs de feux d'artifices etc., il est recommandé de tenir compte de l'environnement ainsi que des conditions atmosphériques.

Le préfet et les préfètes :
Ph. Chételat, F. Steck, S. Niederhauser

MARCHÉ ESTIVAL

Miss Samba Show à 11h30 et 14h30
Animation bricolages pour les enfants

La Neuveville

LE 22 JUILLET 2018
10H00-17H00

QUAI MOECKLI

Produits du terroir
Produits artisanaux

www.laneuveville.ch

**FERMETURE AU TRAFIC**

Route cantonale no 1322 ; La Neuveville - Lamboing

En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic comme précisé ci-après:

Tronçon : La Neuveville, sortie Nord (route du Château, amont débouché Chemin de La Raisse).

Durée : Le vendredi 20 juillet 2018 de 7h00 à 19h00 et le lundi 23 juillet 2018 de 6h30 jusqu'au mardi 24 juillet à 7h30.

Exceptions : Aucune

Conduite de la circulation : Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place

Un itinéraire de déviation est prévu, dans les deux sens, par La Neuveville - Le Landeron - Lignièrès - Nods - Diesse - Prêles.

Restrictions : Le tronçon concerné sera interdit à tous les usagers de la route.

Motif : Renouvellement du revêtement bitumineux.

Le lundi 23 juillet 2018 de 6h30 jusqu'au mardi 24 juillet 2018 à 7h30, la route cantonale no 5 sera également fermée à tout trafic depuis la Grand-Rue no 10 jusqu'à l'Avenue des Collonges no 4 (débouchés rue du Collège - Chemin des Lilas). Un itinéraire de déviation sera mis en place.

La pose de revêtements routiers étant dépendante des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour cette fermeture de route inévitable. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 10 juillet 2018

III^e arrondissement d'ingénieur en chef
Service pour le Jura bernois

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE**Publication**

Le 2 juillet 2018, le Conseil municipal de La Neuveville a révisé l'ordonnance sur les tarifs d'électricité. Son entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2019.

Cette ordonnance peut être consultée auprès de l'administration des finances, place du Marché 3, 2520 La Neuveville, pendant les heures d'ouverture des bureaux de l'administration.

Un recours en matière communale peut être déposé à son encontre, dans un délai de 30 jours dès sa publication dans la Feuille officielle du district, auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, case postale 106, 2608 Courtelary.

La Neuveville, le 13 juillet 2018

CONSEIL MUNICIPAL

**Fête nationale
du 1^{er} août 2018****La Neuveville
au Vieux Port****Cantines et animations par les Costumes neuevillois**

- 18-20h animations pour enfants (grimages et autres jeux)
- 21h00 Sonnerie des cloches et rendez-vous au vieux port
- 21h10 Discours d'Anne-Caroline Graber, députée au Grand Conseil bernois.
- 21h20 Message par Yannick Salomon, assistant pastoral
- 21h30 Hymne national
- 21h35 Cortège aux lampions
- 21h50 Allumage du traditionnel feu de bois
- 22h15 Feux d'artifice au large du vieux port
- 23h00 Musique et danse

Restauration à la cantine

poissons du lac, jambon à l'os et grillades

Organisation : Société de Développement de La Neuveville
et FC La Neuveville-Lamboing

Avis de construction

Requérant : M. Johannes Louis, chemin de Chavannes 37a, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Luedi architekten GmbH, HTL ETH SIA, Dammweg 3, 2502 Bienne.

Projet : Assainissement et isolation de la toiture avec vitrage du pignon monte-charge, aménagement des combles, création de deux nouvelles fenêtres et remplacement des fenêtres en façade sud, au chemin de Chavannes 37a, sur la parcelle no 3211, ban de La Neuveville.

Zone : Hors zone à bâtir, dans le périmètre de protection de Chavannes.

Dérogation : Au sens de l'article 24 de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) pour une construction hors zone à bâtir.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 6 juillet 2018 au 6 août 2018. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 6 juillet 2018

Services techniques de La Neuveville

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

**Commune de Nods****Avis de construction**

Publication d'un projet de construction conformément à l'art. 97 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAGr).

Requérants : Mme Rahel et M. Bernhard Burger, La Citerne 131, 2534 Les Prés-d'Orvin

Auteur du projet : GLB Seeland, M. Jürg Baumgartner, Projektleiter Oekonomie, Grenzstrasse 25, 3250 Lyss.

Emplacement : parcelle no 2179, au lieu-dit : "La Citerne 131", Les Prés-d'Orvin, commune mixte de Nods.

Projet : construction d'une étable pour vaches allaitantes avec aire de sortie, aménagement d'une fosse à purin et pose d'une citerne enterrée de 4'000 litres pour la récupération des eaux pluviales.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 5 août 2018 inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2,

2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 6 juillet 2018.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Le traditionnel rendez-vous de la Fête nationale à Nods se déroulera comme d'habitude, en soirée du 1^{er} août. Une fois de plus, les tireurs avec les sociétés locales, unissent leurs efforts afin de mettre sur pied cette tradition locale sur les hauts du Village de Nods.

Le traditionnel feu d'artifice sera à nouveau tiré. La population et les visiteurs de la région sont invités à rejoindre le Stand de tir selon le programme ci-après :

-dès 18h : apéritif offert par la Commune – restauration – menu et grillades avec les produits locaux,
-20 h : sonnerie des cloches,
-Dès 21 h : partie officielle – productions et Hymne nationale par la Fanfare Espérance Nods-Diesse - Message de circonstance par Monsieur le Maire Willy Sunier,
-Dès 22 h : Feux d'artifice – traditionnel feu de bois,
- place réservée pour le tir des feux d'artifice privés.

Tous les moyens sont réunis afin d'offrir un spectacle grandiose aux visiteurs. La soirée pourra continuer dans l'ambiance nocturne de la cantine du stand de tir.

Une autre tradition, c'est la mise en valeur des plats traditionnels de produits locaux qui seront servis durant la soirée. Alors qu'on se le dise, que la fête soit belle et qu'elle complète un moment privilégié et sympathique entre la population résidentielle, les nouveaux habitants de Nods et les visiteurs d'un soir.

Société de développement de Nods

Société de tir de Nods

ORDONNANCE SUR LES TARIFS ÉLECTRIQUES

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998

Lors de sa séance 10 juillet 2018, le Conseil communal de Nods a adopté l'ordonnance fixant les tarifs électriques pour 2019. Cette ordonnance entrera en vigueur 01.01.2019, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

L'ordonnance est consultable auprès de l'administration ou sur le site internet www.nods.ch.

Voies de recours

Un recours peut être formé contre l'ordonnance du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary.

Administration communale



LES MANIFESTATIONS À NODS EN JUILLET ET AOÛT 2018

La SDN est à disposition des sociétés et organisations locales et régionales dans le but de publier un calendrier des activités dans notre région.

Les prochaines manifestations et autres activités :

Fête nationale	Mercredi 1 ^{er} août dès 18h.	Stand de tir, Nods	Commune et Sté de tir-Nods
Tournoi de pétanque	Samedi 11 août dès 8h30	Place du Stand de tir Nods	Société de tir-Nods
Fête villageoise	Vendredi 24 août Samedi 25 août Dimanche 26 août	Place du Village	Commune Sociétés locale SDN
Tir obligatoire	Samedi 30 août 9h30 à 11h30	Stand de tir-Nods	Société de tir-Nods

Pour vos informations et propositions d'autres manifestations : 079 249 52 41

Société de développement, Nods

Avis de construction

Requérante : Swisscom Broadcast AG, Postfach 789, 8401 Winterthur.

Auteur du projet : TM Concept AG, Delfterstrasse 12,5000 Aarau.

Emplacement : parcelle no 2236, au lieu-dit : "Chasseral", commune de Nods.

Projet : installation d'une nouvelle antenne à faisceaux hertziens SRG SSR - Swisscom Broadcast SA "CHAS".

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Protection : IFP : objet no 1002 "Le Chasseral".

Dérogation : art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 12 août 2018 inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 juillet 2018

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : Claude Massari, Route de Chasseral 6c, 2518 Nods

Auteur du projet : Max Basler, Architecte, Bachstrasse 15, 5000 Aarau

Projet : Rénovation de deux appartements, création d'un appartement supplémentaire à l'étage du grenier destinés à l'usage de résidence principale, nouvelle toiture avec pose de panneaux solaires, sur RF 113 du ban de Nods, Le Petit Chemin 5, 2518 Nods

Zone : Village ancien

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 06.07.2018

Administration communale

PLANTATION ET ÉLAGAGE DES ARBRES, HAIES VIVES, BUISSONS ET CULTURES AGRICOLES LE LONG DES CHEMINS DU REMANIEMENT

• Profil d'espace libre

L'espace surplombant la chaussée des routes publiques, y compris la distance latérale au bord de la chaussée (largeur libre), doit être maintenu libre sur une hauteur de 4,50 m au moins.

• La largeur libre doit être de 0.50 m au moins

Aux points dangereux, les arbres, haies vives, buissons, cultures maraîchères et agricoles (par exemple: le maïs et autres céréales) doivent être plantés à une distance suffisante par rapport à la chaussée, ceci pour éviter un élagage ou un fauchage prématuré.

Nous prions tous les propriétaires concernés d'effectuer l'élagage nécessaire

d'ici au 31 août 2018

Administration communale

TIR OBLIGATOIRE AU STAND DE TIR DE NODS DERNIÈRE SÉANCE 2018

La dernière séance de tir obligatoire à 300 m sera organisée au Stand de tir de Nods le jeudi 30 août 2018 de 17 h 30 à 19 h 30. Le programme de tir reste inchangé. Les tireurs astreints doivent se présenter avec leur arme personnelle sans oublier leur livret de service, livret de tir ou livret de performances militaires de même que les documents (étiquettes et coordonnées individuelles) reçus à cet effet par l'administration militaire. Il est conseillé de prendre les précautions nécessaires.

Les tireurs non-astreints sont bien entendu aussi invités pour cette dernière séance de tir obligatoire dans la région. Entraînement possible le jeudi 23 août de 18 h. à 20 h.

Presse - Société de tir de Campagne Nods

Association du Stand de tir La Neuveville – Nods

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

JUILLET

Samedi 14	9.30-11.30h
Lundi 16	9.30-11.30h
Mercredi 18	18.00-19.00h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire
ADMINISTRATION COMMUNALE



Horaires Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter **lundi & mardi toute la journée** ou **mercredi, jeudi & vendredi matin**.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2018, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	16.07.2018	01.08.2018	Vacances estivales
	24.12.2018	02.01.2019	Vacances de Noël

Horaires des déchetteries Diesse / Prêles

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10h30 - 11h30	17h00 - 19h00	10h00 - 11h30
Prêles	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h00

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

**FERMETURE ESTIVALE
DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET
DE LA HALLE POLYVALENTE DE PRÊLES**

Pour cause de vacances estivales, nous informons la population que l'administration communale sera fermée

**du lundi 16 juillet
au mercredi 1^{er} août 2018 y compris.**

En cas d'urgence, veuillez laisser un message au 079 444 78 87.

Concernant les inscriptions au chômage, nous rappelons aux personnes concernées qu'elles doivent s'annoncer directement à l'ORP de Bienne au numéro 031 635 35 60.

Pour ce qui est de la halle polyvalente, elle sera fermée pour cause de nettoyage

du lundi 9 juillet au dimanche 19 août 2018.

Le Conseil communal et l'administration vous souhaitent à tous un bel été et d'agréables vacances.

L'administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

**DÉPÔT PUBLIC DU PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE
DU 20 JUIN 2018**

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 20 juin 2018 de la Commune mixte de Plateau de Diesse est déposé publiquement à l'administration communale, située à Prêles, du 25 juin au 10 août 2018.

Il peut être consulté durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la commune (http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/as-semblees_communales).

L'administration communale

**NUISANCES SONORES
TRAVAUX DOMESTIQUES
ET DE JARDINAGE**

Avec le retour des beaux jours, nous profitons de vous rappeler les prescriptions à respecter concernant les nuisances sonores dues aux travaux domestiques et de jardinage.

Pour ce faire, voici le contenu de deux articles tirés de notre règlement de police communale :

Art. 24

¹ Les dimanches, les jours de grande fête et les autres jours fériés officiels, il est interdit de se livrer à des activités et à des travaux qui sont bruyants, qui dérangent les fêtes religieuses ou qui compromettent le repos dominical.

Art. 50

¹ Entre 19 h 00 et 07 h 00, ainsi qu'entre 12 h 00 et 13 h 00, il est interdit de procéder à des travaux bruyants, de se comporter bruyamment ou de faire fonctionner des installations ou des appareils bruyants.

Art. 54

¹ A l'intérieur des locaux d'habitation, pour l'accomplissement de travaux domestiques ainsi que lors de l'utilisation de machines servant à des travaux domestiques ou d'autres appareils mécaniques tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des habitations, chacun aura égard aux autres habitants de la maison et aux voisins.

² Le chant, la musique, la reproduction du son, le bruit domestique et autres activités similaires ne sont pas autorisés – les jours ouvrables – entre 22h00 et 06h00 et entre 12h00 et 13h00.

³ Le week-end, les activités mentionnées ci-dessus ne sont pas autorisées du samedi 18 h 00 au lundi matin 07 h 00 que dans la mesure où elles n'importunent pas le voisinage.

Nous vous remercions par avance d'en prendre bonne note.

L'administration communale

**TRIAGE FORESTIER DU MONT SUJET
VENTE DE BOIS DE FEU**

Les personnes intéressées à l'achat de bois de feu peuvent s'annoncer directement au forestier de triage, M. Ph. Mottet, tél. 079 631 46 87. Prix du stère de quartelage, hêtre, Fr. 80.00 (départ forêt).

Commune mixte de Plateau de Diesse
et Commune Bourgeoise de Prêles

COMMANDE D'HUILE DE CHAUFFAGE

Les personnes intéressées par une commande groupée d'huile de chauffage sont priées de s'adresser à Mme Alexia Lecomte, par téléphone au 078 865 80 60, par mail à lecomte.a@hotmail.com ou en renvoyant le bulletin ci-dessous d'ici au **mercredi 15 août 2018 au plus tard**, à Mme Alexia Lecomte, Route de Prêles 15, 2516 Lamboing.

a) Je passe commande de litres d'huile de chauffage.

ou

b) Je passe commande du plein de ma citerne, soit litres d'huile de chauffage.

Qualité Normal ECO

Nom, Prénom :

Adresse :

NPA/Localité :

No de tél. :

Signature :

Date :

*La livraison est prévue
début septembre 2018*

Avis de construction

Requérant : MTG mécanique de précision Sàrl, La Chauz 14, 2516 Lamboing

Auteur du projet : NG Architecture Sàrl, Ch. du Viver 2, 2016 Cortaillod

Propriétaire foncier : MTG Sàrl, Lamboing

Projet : Aménagement d'un appartement de fonction dans les locaux existants, parcelle no 2465, La Chauz 14, village de Lamboing

Zone : PQu Sur La Chauz

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 6 juillet au 5 août 2018. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 6 juillet 2018
Secrétariat communal



Schweizer Berghilfe
Aide Suisse aux Montagnards
Aiuto Svizzero alla Montagna
Agiù Svizzer per la Muntogna
CP 80-32443-2



FÊTE NATIONALE

Mercredi 1^{er} août 2018
Complexe communal du Battoir, Diesse

Dès 18h00	Ouverture & apéritif offert par la commune
Dès 19h00	Repas servi et préparé par le club de Jass « le 5 au nell » <i>Grillades - Salade de pommes-de-terre - Desserts</i>
Dès 20h00	Partie officielle Allocution de Mme Anne-Caroline Graber de La Neuveville, <i>députée UDC au Grand Conseil</i> Hymne national par la Fanfare L'Espérance Nods-Diesse
Dès 20h30	Animation musicale par Nicole Thomet
Dès 22h00	Feux d'artifice

Venez nombreux !

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES



3^{ème} trimestre 2018

Stationnements

Diesse :	Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00
Prêles :	A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
Lamboing :	A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

18 août, 1^{er} septembre, 15 septembre, 29 septembre
L'administration communale

COURSE ANNUELLE DES AÎNÉS INFORMATION

Nous vous remercions de bien vouloir réserver les **mercredis 12 ou 19 septembre 2018** pour la traditionnelle course annuelle des aînés de notre commune. Cette année, nous organisons deux fois la même sortie à deux dates différentes. Vous pourrez donc indifféremment choisir la date qui vous convient le mieux.

L'après-midi, nous visiterons la chocolaterie Camille Bloch à Courtelary et terminerons la journée par un souper au restaurant du Cheval Blanc de Lamboing.

L'annonce avec le bulletin d'inscription paraîtra à la rentrée d'août.

Le groupe d'animation vous souhaite d'ores et déjà à toutes et à tous de bonnes vacances.

L'administration communale

GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE (Bergerie du Haut)

Pour le week-end des 14 et 15 juillet 2018, le gardiennage sera assuré par M. Jean-Michel Noth.

Le Comité

SENTIER DES SCULPTURES LAMBOING MONT-SUJET

Soirée « contes & souper »,
samedi 18 août 2018

Pour agrémenter une soirée d'été, l'équipe du sentier vous convie à une soirée « contes & souper » **le samedi 18 août 2018 à 18h00 sur la plate-forme.**

Mme Corine Müller de Lamboing contera des histoires d'oiseaux et sera accompagnée à la flûte par Mme Anouk Challandes. A la fin du spectacle, un déplacement (à pied ou en voitures) à la Bergerie du haut est prévu pour le souper.

En cas de pluie tout se déroulera à la Bergerie du haut dès 18h00.

Au vu des places assises restreintes sur la plate-forme, ainsi que pour l'organisation du repas, **une réservation est nécessaire d'ici fin juillet** auprès des organisateurs.

Le prix du spectacle, avec le repas, est fixé à Fr. 25.00 par personne (boissons non incluses), payable sur place.

Inscriptions et renseignements
auprès de Monsieur Gérard Racine
032 315 13 88 - 078 897 62 90
racine-gerard@bluewin.ch

SIGEL VITUS WALTER,

né le 14 août 1948, originaire de Zürich ZH, célibataire, domicilié à 2517 Diesse, Chemin du Mamelon Vert 9, décédé le 17 novembre 2016.

Testaments avec modification de la dévolution légale.

Les Testaments de M. Vitus Walter Sigel sont tenus à disposition à l'Etude MÜNGER Notariat & Verwaltungen, Helvetiastrasse 15, 3000 Bern 6.

Oppositions doivent être présentées dans le mois suivant la troisième publication de la présente communication au notaire chargé de l'ouverture.

Berne, le 26 juin 2018 Lukas Fricker, notaire

Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

OBJETS TROUVÉS

Divers objets trouvés (téléphone portable, clés, paires de lunettes, etc.) sont rapportés à l'administration communale et peuvent être retirés par les personnes concernées durant les heures d'ouverture du guichet.

Administration communale

DROIT DE CITÉ SUITE À UNE FUSION DE COMMUNES

En cas de fusion, les citoyens des communes municipales ou mixtes acquièrent le droit de cité de la nouvelle commune. Leur nouveau droit de cité est automatiquement inscrit au registre de l'état civil.

Avec la nouvelle législation entrée en vigueur, les citoyens peuvent cependant, dans un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur de la fusion, demander à l'office d'état civil de l'arrondissement concerné d'inscrire le nom de leur ancienne commune entre parenthèse, à côté du nom de la commune fusionnée (exemple : Plateau de Diesse BE (Lamboing)).

En vertu de l'article 31 LDC, les personnes titulaires du droit de cité d'une commune fusionnée entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2017 peuvent également faire usage de cette possibilité dans un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur de la nouvelle législation, soit jusqu'au 31 décembre 2018. Passé ce délai, cette demande ne sera plus possible.

Les personnes intéressées, peuvent remplir le formulaire en ligne sur notre site internet (http://www.leplateaudediesse.ch/guichet_virtuel/etat_s-civils_bernois) et l'envoyer directement à l'office d'état civil de Courtelary. La demande peut être individuelle ou pour toute la famille. Un émoulement unique de CHF. 75.00 est facturé pour chaque demande, qu'elle soit individuelle ou pour toute la famille.

Avis de construction

Requérant : Madame Franziska Grünig, Route de La Neuveville 27, 2515 Prêles.

Auteur du projet : Pierre Chanez, Arch. EPFZ, Rue des Diamants 16, 2503 Bienne.

Emplacement : parcelle no 2602, au lieu-dit : "Route de La Neuveville 27", Prêles, commune de Plateau de Diesse.

Projet : reconstruction d'une maison d'habitation après incendie avec capteurs solaires sur le pan Sud du toit et garage intégré, pose d'une citerne pour la récupération des eaux pluviales.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : H2.

Dérogations : art. 25 LCFo et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 12 août 2018 inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 juillet 2018

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredis 13 juillet, 20 juillet, 3 août et 10 août
Cultes dans les homes: 10h Mon Repos et 10h45 Montagu
Dimanche 15 juillet 10h 30 Culte à la Blanche Eglise
Solveig Perret-Almelig et John Ebbutt
Lectures bibliques : Exode 36, 2-7 ; 2 Cor 8, 9-15 ; Marc 12, 37b-44. Cantiques: 14-09 ; 22-05 ; 36-17 ; 62-80
Dimanche 22 juillet, culte à la Blanche Eglise à 10h, avec la participation de Rose Lopez pour la lecture de quelques uns de ses textes. Apéritif à l'issue du culte
Dimanche 29 juillet, 10h, Culte régional à l'église de Diesse
Dimanche 5 août, 10h, Culte à la Blanche Eglise,
Dimanche 12 août, 10h, Culte à la Blanche Eglise, avec sainte Cène et apéritif. Dernier culte de Marie-Laure Krafft Golay. Soyons tous présents !
Mardis 17, 24 et 31 juillet,
19h30 à la Blanche Eglise : recueils sur le thème de l'eau. Bienvenue pour se ressourcer !
Mercredis 18 juillet, 25 juillet, 1er août, 8 août
10h partage biblique et prière à la Blanche Eglise
! Reprise du chœur du mercredi le 22 août 2018
Ont été remis à Dieu dans l'espérance de la vie nouvelle: André Barraud, Daniel Harsch
Un bel été béni à chacun !

La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h

A votre service, pasteurs John Ebbutt - 032 751 28 57
Marie-Laure Krafft Golay - 032 315 11 53
Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20
www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielsee

Sonntag, 15. Juli
10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst. Taufe von Alesya Burri, Studen. Mit Miriam Vaucher (Musik), Pfrn. Brigitte Affolter und Melanie Schumacher.
Sonntag, 22. Juli
10.15 Uhr, Kirche Twann: Regionaler Gottesdienst „Zu Gast in ... Twann“. Mit Karin Schneider (Musik), Pfrn. Brigitte Affolter. Anschliessend Apéro.
Sonntag, 29. Juli
10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst. Taufen von Eleonora Elisabeth Therese Fink, Gehrde / D, und Lucie Schwab, Sutz. Text: Mt 13,44-46 (Von Perlen und anderen Schätzen). Mit Karin Schneider (Musik), Pfr. Marc van Wijkoop Lüthi.
Sonntag, 5. August
10.15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst mit Abendmahl. Text: Joh 4,1-42 (Jesus und die Samaritanerin). Mit Miriam Vaucher (Musik), Matthias Grimm (Kelchhalter), Pfr. Marc van Wijkoop Lüthi. Anschliessend Kirchenführung und Turmbesteigung.
Pikettdienste:
1. bis 22. Juli: Pfrn. Brigitte Affolter (Tel. 079 439 50 98).
23. bis 27. Juli: Pfrn. Esther Schweizer (Tel. 031 503 11 48 oder 076 348 62 01)
28. Juli bis 2. August: Pfr. Eric Geiser (Tel. 032 324 18 81 oder 032 315 25 72 oder 079 533 47 12).
3. August bis 9. September: Pfr. Marc van Wijkoop Lüthi (Tel. 079 439 50 99).
Aktuelle und ausführliche Informationen immer über :
www.kirche-pilgerweg-bielsee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Dimanche 15 juillet
10h Messe à l'église paroissiale
Mardi 17 juillet
Pas de célébration à Mon Repos
Dimanche 22 juillet
10h Messe à l'église paroissiale
Mardi 24 juillet
Pas de célébration à Mon Repos
Dimanche 29 juillet
10h Messe à l'église paroissiale
Mardi 31 juillet
10h30 Liturgie de la parole à Mon Repos
Dimanche 5 août
10h Messe à l'église paroissiale

Mardi 7 août

10h30 Liturgie de la parole à Mon Repos

Dimanche 12 août

10h Messe à l'église paroissiale

Sortie des aînés :

Comme chaque année, une magnifique sortie est prévue pour nos aînés. Elle aura lieu le mercredi 12 septembre 2018. Détails et inscriptions sous peu dans vos boîtes aux lettres ou sur le site internet de la paroisse. Venez nombreux!

Groupe WhatsApp

La paroisse de La Neuveville et du Plateau de Diesse a créé un groupe whatsapp nommé 'Paroisse La Neuveville'. Ceci permettra d'obtenir des informations sur la vie de la paroisse, de proposer des projets, de partager des réflexions, d'être soutenus dans des initiatives, etc. Toute personne désirant s'inscrire est priée de s'adresser à Mme Perrot ou au secrétariat ou à l'assistant pastoral.

Secrétariat de la paroisse : voir sous adresses utiles

L'assistant pastoral, Yannick Salomon, vous reçoit volontiers du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 ou à un autre moment sur rendez-vous. Merci de le contacter au 032 751 28 38 ou en cas de non réponse au 079 352 38 12. Soyez les bienvenus !

www.cathberne.ch/organisation/unitespastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 15 juillet

Culte à 9h15 à Nods ou 10h30 à La Neuveville (exceptionnellement pas de service de voiture)

Dimanche 22 juillet

Culte à 10h00 à La Neuveville (exceptionnellement pas de service de voiture)

Dimanche 29 juillet

Culte régional Lac-en-Ciel, 10h00, église de Diesse (service de voiture)

Dimanche 5 août

Culte à 10h00 à Nods (exceptionnellement pas de service de voiture)

8ème édition de la Course de la Solidarité

Vendredi 17 août 2018 à Prêles

Service de voiture

Passage à 9h35 école Prêles; 9h40 Poste Lamboing; 9h45 centre du village de Diesse quand le culte à lieu à Nods ou La Neuveville

Contact

Vice-président : M. Philippe Niederhauser / 032 315 19 43
Pasteur : Stéphane Rouèche
032 315 27 37 / 079 429 02 80; stroueche@gmail.com

Paroisse de Nods

Vendredis 13, 20, 27 juillet - 3, 10 & 17 août

9h, méditation et prière à la salle de paroisse

Dimanches 15 juillet - 19 août

9h15, culte, cène

Dimanche 29 juillet

10h, culte, La Neuveville

Transport, départ 9h30 place de l'église Nods

Dimanche 5 août

10h, culte, Nods, cène

Vendredi 24 août

9h, méditation et prière à la salle de paroisse

Dimanche 26 août

10h, culte Nods, Célébration œcuménique

Fête villageoise

Contacts

Pasteur : Solveig Perret Almelid
078 956 76 84 - solveig.pa@bluewin.ch
Catéchète professionnelle : Anne Noverraz
079 852 98 77 - noverraz.plagne@swisslogique.ch
Numéro paroissial : 032 751 70 82
Président : André Sunier
079 240 55 09 - arosun@worldcom.ch

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Vendredi, 20h groupe de jeunes

Dimanches 15 juillet, 5 août & 12 août

10h Cultes - Garderie

Dimanche 22 juillet, Pas de culte

Mardi 31 juillet

18h Célébration à Chasseral suivi d'un pique-nique

www.labri.ch - Tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services à Bienne

Samedis 14, 21 & 28 juillet, 4 août

09h30 : Partage de la Parole

10h30 : Culte



BÉNÉVOLES : NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

Une paroisse ne peut vivre, vibrer, célébrer, accueillir, servir, sans ses bénévoles, merci à tous ceux qui s'impliquent ! Nous avons grand besoin de renforts ponctuels, mais essentiels :

Course de la Solidarité, 17 août, Prêles, nous cherchons des gens pour aider à divers postes, et d'autres qui font la course ou le nordic-walking !

Samedi 25 août à 10h, café-théâtre de la Tour de Rive, vernissage du chemin des Huguenots, nous avons besoin de monde pour le service de l'apéritif.

Et au mois de novembre, il y aura un **repas-choucroute de bienfaisance** : aide bienvenue pour le service !

Vous êtes intéressé-e :

032 751 10 35 ou info@paref2520.ch

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

Association du service bénévole 7 sur 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: **lundi- vendredi de 9h à 10h30**.
Tél. 032 752 10 77

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 761 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

Secrétariat de la Paroisse Catholique

Le secrétariat de la paroisse répond à vos appels le mercredi de 8h30 à 11h et le jeudi de 14h30 à 17h. Tél. 032 751 28 38 ou par mail : laneuveville@cathberne.ch
Site Internet : www.cathberne.ch/organisation/unites-pastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville

Service de l'Équipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

Service payant de bus durant le week-end

Noctabus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch
Tél. 032 751 49 49

Agenda / Musées

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Ouvert tous les dimanches de 14h30 à 17h30, du 8 avril au 28 octobre 2018. Ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30, du 17 juin au 9 septembre 2018.

Exposition temporaire "Collection 2000-2017 ou la vie privée des objets dans les musées"

Visites guidées sur demande. Renseignements :

Office du tourisme, tél : 032 751 49 49

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Exposition temporaire «Ernst Geiger (1876-1965) et le Fornel». Ouvert tous les samedis et les dimanches de 13h30 à 17h, du 6 mai au 28 octobre 2018.

Visites guidées sur demande. Rens. tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Choeur Mosaïque - La Neuveville

Répétitions à la salle de la paroisse protestante à 20h, chemin de la Raisse 3 : Reprise le lundi 20 août.

mosaique.jospace.ch